

## Mot de la présidence

Chers parents, élèves, membres du personnel et partenaires,

L'année scolaire 2019-2020 a été pour la CSFY une année mémorable en raison des avancées considérables que nous avons concrétisées pour nos élèves et pour l'avenir du programme de français langue première.

Le 12 mars 2020, après presque cinq années de négociation active, la CSFY a eu le grand plaisir de concrétiser la signature d'une entente de règlement avec le gouvernement du Yukon. L'entente clarifie les rôles et les responsabilités pour la gestion de l'éducation en français langue première dans le territoire, le respect des exigences de la *Loi sur l'éducation du Yukon* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*, quant aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Cette entente ouvre une nouvelle ère de collaboration avec le gouvernement du Yukon. Fondée sur le respect de nos droits linguistiques et sur la reconnaissance de la nécessité de soutenir nos élèves par l'octroi de ressources adéquates et des infrastructures équivalentes, elle permet d'entrevoir l'avenir de notre programme de français langue première avec optimisme.

Je tiens à féliciter celles et ceux qui, depuis plus de dix ans, ont cru en l'importance de cette démarche juridique et politique, en particulier les commissaires et l'équipe de négociation, pour leur persévérance et leur détermination tout au long de cette dernière année.

Suite à la signature de cette entente, nous sommes heureux d'avoir pu partager le règlement avec la Direction de l'éducation des Premières nations du Yukon, afin de soutenir leurs démarches pour une éventuelle commission scolaire des Premières nations.

Au printemps 2020, le médecin hygiéniste en chef du Yukon a pris la décision de suspendre les classes en présentiel dans toutes les écoles publiques, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le personnel enseignant de l'École Émilie-Tremblay et de l'Académie Parhélie s'est adapté au moyen d'outils d'enseignement à distance afin de soutenir leurs élèves depuis leur domicile. Ils ont pu poursuivre ensemble, l'évaluation des apprentissages essentiels jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'ensemble des commissaires et moi-même félicitons le personnel de nos écoles pour les efforts déployés envers nos élèves!

Le 15 mai 2020, lors de la Journée de la francophonie yukonnaise, la CSFY a dévoilé le nom du nouveau Centre scolaire secondaire communautaire Paul-Émile-Mercier (CSSC Mercier). Ce projet de construction d'envergure ouvrira officiellement au cours de l'automne 2020. Nous sommes heureux que nos élèves du secondaire puissent occuper des espaces d'apprentissage capables de les soutenir et de les aider à développer leur plein potentiel.

Il y a eu au cours de l'année six réunions publiques en plus de nombreuses sessions de travail, afin de gérer la CSFY, de mener à bien les négociations pour l'entente de règlement, de consulter les demandes d'admission, de mettre à jour les politiques et directives et de faire avancer les projets en lien avec nos écoles, notre personnel, nos élèves, leurs parents et nos partenaires.

Les commissaires et moi-même avons rencontré le personnel enseignant ainsi que le conseil des élèves afin de prendre le pouls de leur perception et de leurs attentes face à notre rôle et mandat. Ce travail de rapprochement communautaire s'est aussi déployé auprès de la Table des leaders de la francophonie du Yukon, pour laquelle la direction générale de la CSFY et moi-même avons participé activement. Grâce à cette collaboration, nous avons pu créer un document présentant les priorités de la communauté franco-yukonnaise en vue des élections fédérales 2019 et de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Au niveau national, la CSFY a participé aux efforts de démarchage de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) afin de que le [Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde \(PLOE\)](#) soit renouvelé. La signature du PLOE le 4 septembre 2019, a marqué une nouvelle ère de collaboration entre les provinces et les territoires et offre de nombreuses possibilités pour l'éducation en milieu minoritaire. Le renouvellement de cette entente comprend un financement de 1 milliard de dollars sur quatre ans, soit une hausse de 60 millions de dollars, pour appuyer l'éducation en français langue première en contexte minoritaire. Pour la CSFY cela représente une augmentation de 291 934 \$ pour un financement total de 1 307 734 \$. Cela permet, entre autres, d'augmenter l'offre des programmes et les services offerts aux élèves, d'acheter de l'équipement audiovisuel et de théâtre pour nos écoles, de créer des bibliothèques numériques, d'apporter de l'aide financière à la Garderie du petit cheval blanc et à Jeunesse Franco-Yukon (JeFY), de bonifier la bourse d'études postsecondaires en français de la CSFY, d'ouvrir un 2<sup>e</sup> poste de coordination culturelle pour le CSSC Mercier, etc.

Les commissaires et moi-même avons fièrement représenté les intérêts de la CSFY lors de diverses rencontres pancanadiennes, comme le congrès annuel de la FNCSF et les rencontres de l'Association des présidences en éducation de l'Ouest et du Nord (APÉON) que je préside. Nous avons également participé à de nombreuses rencontres téléphoniques pendant la période de pandémie. Je souligne au passage ma reconnaissance pour la confiance exprimée par les membres de la FNCSF lors de l'AGA 2019, pour que j'exerce les responsabilités de vice-président de la FNCSF pour la région de l'Ouest et du Nord.

Nous nous réjouissons du jugement historique de la Cour suprême du Canada pour la cause de l'éducation en français langue première en Colombie-Britannique. La décision de Statistique Canada d'ajouter au recensement des questions sur la langue d'éducation afin de recenser adéquatement les ayants droit est également une très bonne nouvelle. Depuis trois ans, la CSFY participait avec la FNCSF à sensibiliser le gouvernement canadien sur cet enjeu fondamental sachant que le droit constitutionnel à l'éducation dans la langue de la minorité est assujéti à un critère numérique, à savoir « là où le nombre le justifie ». Ces deux décisions en faveur des conseils et commissions scolaires francophones en situation minoritaire permettront à la CSFY de mieux planifier l'avenir de l'éducation en français au Yukon.

En terminant, je félicite mes quatre collègues élus commissaires lors des élections générales tenues en novembre 2019. Suite aux élections par scrutin, j'ai eu également moi-même le plaisir de renouveler mon rôle de président pour un nouveau mandat. Je remercie également la direction générale, les directions d'écoles, le personnel enseignant ainsi que les membres de notre équipe administrative, pour avoir contribué à nos beaux accomplissements et avoir su s'adapter à la crise de la COVID-19.

Cordialement,



Jean-Sébastien Blais, président